

Bioéthique : "On assiste à une transition dans la société"

Publié le 17/01/2018 à 04:55 | Mis à jour le 18/01/2018 à 19:13

Valérie Depadt est conseillère de l'espace éthique de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile de France. A la veille de l'ouverture d'un débat préparatoire à la révision des lois de bioéthique, elle insiste sur la nécessité de changer le droit.

« Je pense qu'il y a un changement de mentalité. Le mariage pour tous a changé beaucoup de choses. » Conseillère de l'espace éthique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, Valérie Depadt, observe une transformation de la société française dans le vaste champ des questions de bioéthique.

« On n'est pas dans une course folle mais on assiste à une transition dans la société. C'est le moment de la transition qui est difficile et douloureux. Mais il le sera seulement pour une génération. Pour celles d'après, ce sera inscrit dans la réalité. »

Mais déjà, une partie des lois françaises est obsolète ou condamnée à l'être. Et l'actualité vient d'en donner une preuve irréfutable. **Arthur Kermalvezen**, figure de la lutte contre l'anonymat des dons de sperme, a pu retrouver son père biologique grâce à un test génétique racontait lundi le quotidien Le Figaro.

Grâce à une société américaine – et une démarche interdite en France – qui a trouvé des similitudes génétiques avec un jeune franco-britannique, ce breton de 34 ans a remonté peu à peu son arbre généalogique, avec l'aide des **réseaux sociaux**... jusqu'à trouver son géniteur. Les avancées technologiques, les réseaux sociaux, les mises en relation grâce à **Internet**, les informations sur les procédures... remettent tout en question.

« On peut tout à fait organiser une GPA thérapeutique. Le cas par cas est possible. »

Valérie Depadt, maître de conférence en droit privé

« Si on ne peut plus garantir l'anonymat aux donateurs de gamètes, il faut de toute façon faire évoluer la loi », reprend le maître de conférences en droit privé, spécialisé dans le domaine de la biomédecine. « Sur les sujet de la PMA et de la GPA, il me semble que les lois sont aujourd'hui en contradiction complète avec les attentes de la population et de la réalité. » Si elle se dit elle-même « étonnée » des résultats d'un sondage du journal La Croix concernant, notamment, la GPA, elle voit dans la société française « une réelle volonté » d'évolution.

Si, à titre personnel, Valérie Depadt a « toujours défendu » une GPA thérapeutique, c'est parce qu'elle estime qu'il est possible de bien les gérer. « En France, les lois concernant la bioéthique fonctionnent bien. Il n'y a jamais eu de scandale. On peut tout à fait organiser une GPA thérapeutique. Le cas par cas est possible. »

La fin de vie

Concernant la fin de vie, elle considère « que les dernières lois sont déjà une avancée mais qu'il n'est pas certainement pas urgent de les revoir. Il faut d'abord évaluer leur application ». Mais la « dernière marche qui pourrait être franchie est celle du suicide assisté ou de l'assistance au suicide. » Elle considère que « la sédation profonde et continue peut être le dernier acte de soin du médecin qui a suivi le parcours de son patient, arrivé à l'extrémité de son existence ». Mais elle craint que si « le suicide assisté est légalisé, on en finisse par banaliser ce genre d'acte. Ainsi que la vie et la mort ».

La France semble condamnée à évoluer. « On se mettra aussi dans la conformité de la jurisprudence européenne (sur la question des accès à l'origine NDLR). Même si chaque pays choisit son système et que certains permettent l'euthanasie et d'autres pas. »